



Votre enfant entre en 6^{ème} en 2026 ?

Grâce à l'opération **Ordi'Lot**, le Département du Lot participe à l'achat de son ordinateur portable !

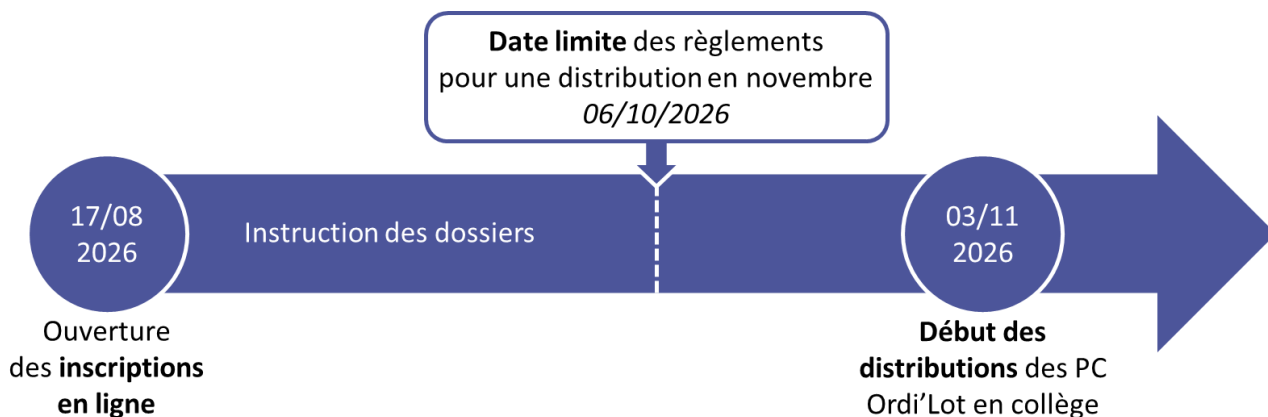
Nous vous invitons à renseigner une adresse mail valide lors de l'inscription de votre enfant dans un collège du Lot.
Les modalités pour le dépôt de votre demande en ligne vous seront envoyées directement sur votre adresse mail.



Pour plus d'information,
rendez-vous sur lot.fr/ordilot



Quel est le déroulé de l'opération Ordi'Lot 2026/2027 ?



Qui peut bénéficier de l'opération Ordi'Lot 2026/2027 ?

L'opération s'adresse à tous les enfants **scolarisés en classe de 6^{ème}** durant l'année scolaire 2026/2027 ainsi qu'aux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} scolarisés pour la première fois **dans un collège du Lot**.

L'opération concerne également les élèves de 6^{ème} :

- **domiciliés dans le Lot** et scolarisés en **classe d'intégration**,
- **domiciliés dans le Lot** et bénéficiant d'une **instruction en famille** (école à la maison – justificatif à fournir).

Attention :

- L'aide Ordi'Lot n'est accordée **qu'une fois par enfant**,
- Un enfant éligible au dispositif l'année 2026 ne sera plus éligible les années suivantes.

Quelle est la participation demandée aux familles ?

Le Département du Lot prend en charge **entre 20 % et 95 %** du prix de l'ordinateur portable selon votre quotient familial.

La famille est propriétaire de l'équipement.

Une **attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois** à la date du dépôt de la demande mentionnant le quotient familial mensuel du foyer vous sera **demandée lors de l'inscription en ligne**.

Renseignements :



0800 00 00 46

Lundi – Vendredi 9h-12h et 14h-17h – appel non surtaxé



ordilot@lot.fr

Pour toute question relative au RGPD, vous pouvez adresser votre demande par mail à l'adresse dpo@lot.fr.

